

United Nations Children's Fund

TERMES DE REFERENCE POUR CONSULTANTS INDIVIDUELS

TITRE	Source de fonds	Type de consultation	Lieu affectation:		
Consultation Nationale Nutrition		Consultant	Lomé		
		consultant individuel mi			
		temps			
		consultant Individuel à plein			
		temps			
But de la consultation :					
- Apporter un appui technique et opé	rationnal au ministàra da la Cant	á Dublique, do l'Hygiène et de l'acc	sàs universal aux seins		
 Apporter un appui technique et opér pour le renforcement de la supplément 			es universel aux soins		
 Apporter un appui pour le renforce 			fammes enceintes en		
micronutriments multiples (MMS) et		a travers la supplementation des	Terrifics effectives eff		
 Apporter un appui à la prévention de 	•	ion des Savanes à travers la sunnléi	mentation des enfants		
de 6-23 mois en SQ-LNS ;	Ta mamatrition algae dans la regi	ion des savanes à travers la supplei	meritation des emants		
 Apporter un appui à la prise en charg 	ze communautaire de la Malnutr	ition aigüe sévère dans la région d	es Savanes ·		
 En collaboration avec la GIZ/PROSEC 					
forum national de haut niveau sur la		ree manisectoriene de natrition pe	ar rongambation a an		
 Faire d'autres tâches assignées par le 					
. and a date of taches acceptance					
Contexte et justification :					
La malnutrition est un problème de santé			=		
et la malnutrition chronique un enfant s					
montré des taux de Malnutrition aigüe à					
malnutrition chronique touche respectiv		<u> </u>			
conséquences sur le développement, la	The state of the s				
vie. Cette situation est exacerbée d'une		-			
des denrées alimentaires et d'autre part	par le débordement de la crise s	ecuritaire du Sanei surtout dans la	region des Savanes.		
Pour répondre à cette problématique l'U	NICEF Togo a mis en place toute	une stratégie de réponse qui sont :	axées sur les urgences		
et le développement. Plusieurs axes d'in					
supplémentation en micronutriments ch					
des bonnes pratiques d'alimentation du					
alimentaire Programmée de la France (SC					
Pour la mise œuvre de toutes ses différe	• •		•		
nutrition afin de mieux accompagner le r					
	·				
Protection des enfants					
Ce projet/mission est-il considéré comme	e un « rôle à risque élevé » du po	oint de vue de la protection de l'en	fant ?		
	and a decree of the Pro-				
☐ Oui ☐ Non Si oui, veuille:	z cocher les parties qui s'applique	ent			
Rôle de contact direct Oui	Non				
Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heur	res/mois de contact interpersonr	nel direct avec les enfants, ou de tr	avail à étroite		
proximité physique, avec une supervision					
Rôle de données pour les enfants	☐ Oui ☒ Non				
Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de manipulation ou de transmission d'informations personnelles identifiables					
des enfants (nom, pièce d'identité nation	naie, donnees de localisation, pho	OTOS):			
Les renseignements plus détaillés sont disponibles dans Child Safeguarding SharePoint					

Apercu de la mission Taches principales:	Livrables:
Apporter un appui pour la prise en charge communautaire de la MAS dans la région des Savanes - Participer à la formation des formateurs sur les Actions Essentielles en Nutrition et la PCIMAS communautaire dans les régions Savanes et Kara - Apporter un appui pour la formation des ASC sur les AEN dans les deux régions - Faire des missions régulières de suivi des activités Apporter un appui à la prévention de la malnutrition aigüe dans la région des Savanes à travers la supplémentation des enfants de 6-23 mois en SQ-LNS. - Développer une note conceptuelle sur la supplémentation des enfants de 6-23 mois en SQ-LNS - Renforcer les capacités des acteurs dans les régions des Savanes et Kara sur la mise en œuvre de la supplémentation en SQ-LNS - Faire le suivi de la supplémentation en SQ-LNS des enfants de 6-23 mois vulnérables dans les districts ciblés Mettre en place un système de suivi-évaluation de cette intervention Apporter un appui technique et opérationnel au ministère de la Santé Publique, de l'Hygiène et de l'accès universel aux soins pour le renforcement de la supplémentation en vitamine A chez les enfants de 6-59 mois en routine: - Elaborer des TDRs pour l'étude de faisabilité de la transition de la Supplémentation en VitA de la mode campagne à la routine renforcée - Appuyer l'organisation d'un atelier de consensus national sur la supplémentation en vitamine A en routine Appuyer la mise en œuvre des stratégies pour la SVA des	- Un pool de formateurs régionaux sur les AEN et la PCIMAS communautaire est disponible - Les ASC dans les régions de Kara et de Savanes sont formées sur les AEN - Un programme de supplémentation des enfants de 6-23 mois en SQ-LNS est mis en place dans les régions de Kara et des Savanes - TDRs de l'étude de faisabilité de la supplémentation en Vit A en routine - Rapport de l'atelier national de consensus sur la SVA en routine
enfants de 6-59 mois en routine Apporter un appui pour le renforcement de la nutrition maternelle à travers la supplémentation des femmes enceintes en micronutriments multiples (MMS) et en fer/acide folique: - Apporter une assistance technique pour la révision des directives nationales et des outils pour la nutrition maternelle au Togo - Contribuer à l'identification d'un bureau d'étude international pour la réalisation d'une étude formative sur la supplémentation des femmes enceintes en MMS au Togo En collaboration avec la GIZ/PROSECAL apporter un appui à la task force multisectorielle de nutrition pour	- Un bureau d'étude international est recruté pour la réalisation d'une étude formative sur la supplémentation des femmes enceintes en MMS au Togo - Une assistance technique est fournie au ministère de la Santé pour la révision des directives et des outils pour la nutrition maternelle au Togo Un forum national de haut niveau sur la nutrition est organisé



l'organisation d'un forum national de haut niveau sur la					
Nutrition					
Année budgétaire:	Section:	Raisons pour lesquelles ce travail ne peut pas être fait par un			
		staff:			
2023	Survie de l'Enfant	La mise en œuvre de l	a supplémentat	ion en micron	utriments
2023	Survice de l'Emaire	multiples chez les femmes enceintes et la supplémentation des			ntation des
		enfants de 6-23 mois s	sont des innova	tions qui néce	ssitent une
		expertise extérieure			
Inclut dans le plan de travail annuel/roulant: Oui Non prière justifier:					
Le bureau a mobilisé des fonds additionnels au premier trimestre dont la mise en œuvre des activités nécessite un renforcement					un renforcement
de l'équipe de nutrition.					
Source d'approvisionnement de consultant :			Demande :		
National ☐ International ☐ Les deux		Nouveau consultant – Contractant			
Méthode de sélection du coonsultant :			individuel	individuel	
Sélection Compétitive (Roster)		Exter	Extension/ Amendment		
Selection Compétitive (Advertisement/Desk Review/Interview					
S'il y a extension, justification de l'extension :					
•		5.1.1/1.1		1	1 (5
Superviseur :		Date de début:	Date de fin:		mber of Days
		07/2022	05 (2024	(W	orking): 231
		07/2023	05/2024		



Honoraires :			
Voyage international:	Non		
Voyage à l'intérieur (inclure le plan de voyage): Le consultant sera basé à Lomé avec des déplacements dans les régions.	Oui		
Perdiem			
Frais divers de communication :			
Cout total de la consultation ⁱ			
Qualifications minimales requises	Connaissanc	es/expertise/compé	tences requises
□ Licence □ Masters □ PhD □ Autre Disciplines: Minimum Bac +5 (Master, DEA, PhD) en nutrition, Santé Publique, Médecine ou tout autre domaine pertinent	 Connaissances/expertise/compétences requises Expérience d'au moins 7 ans dans le domaine de la nutrition infantile et maternelle Bonne maîtrise des programmes de supplémentation en vitamine A au Togo Bonne connaissance du système de santé au Togo Une bonne connaissance des méthodologies de recherches opérationnelles en nutrition humaine serait un atout Compétences Encadrer, diriger et gérer les gens (1) Travaille en collaboration avec les autres (1) Établit et entretient des partenariats (1) Innove et accepte le changement (1) Réfléchit et agit de manière stratégique (1) S'efforce d'obtenir des résultats significatifs (1) Gère l'ambiguïté et la complexité (1) Valeurs fondamentales : Bien être, Respect, Intégrité, Responsabilité, Redevabilité 		
Détails administatifs Assistance visa requis: Transport par le bureau:	Si présence a identifiées :	nformatiques et de cor	

Les coûts indiqués sont estimés. Le taux final doit suivre le principe du « meilleur rapport qualité-prix », c'està-dire atteindre le résultat souhaité aux frais les plus bas possibles. Les consultants seront invités à prévoir des frais tout compris, y compris les frais forfaitaires de voyage et de subsistance, le cas échéant. Le paiement des honoraires professionnels sera basé sur la soumission des livrables convenus. L'UNICEF se réserve le droit de retenir le paiement au cas où les livrables soumis ne sont pas à la hauteur de la norme requise ou en cas de retards dans la présentation des livrables de la part du consultant.

1. Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de conseil ou individuel ne seront pas considérées comme des « membres du personnel » en vertu du Règlement et des Règles du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF, et n'auront pas droit aux prestations qui y sont versées

(comme les droits au congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les conditions générales des contrats pour les services des consultants et des entrepreneurs individuels. Les consultants et les entrepreneurs individuels sont responsables de déterminer leurs obligations fiscales et le paiement de toute taxe et/ou taxe, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.

2. Le candidat sélectionné est seul responsable de s'assurer que le visa (applicable) et l'assurance maladie nécessaires à l'exécution des tâches du contrat sont valables pour toute la durée du contrat.

Les candidats sont soumis à la confirmation du statut entièrement vacciné contre le SRAS-CoV-2 (Covid-19) avec un Vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avant la prise de fonction. Il ne s'applique pas aux consultants qui travailleront à distance et ne sont pas censés travailler ou visiter les locaux de l'UNICEF, les lieux de prestation des programmes, ou interagir directement avec les communautés avec lesquelles l'UNICEF travaille, ni voyager pour exercer des fonctions pour l'UNICEF pendant la durée de leurs contrats de consultant.

- 3. L'UNICEF propose des aménagements raisonnables pour les consultants handicapés. Cela peut inclure, par exemple, logiciels accessibles, assistance voyage pour missions ou accompagnateurs personnels. Nous vous encourageons à divulguer votre handicap lors de votre candidature au cas où vous auriez besoin d'un aménagement raisonnable lors de la sélection processus et ensuite dans votre mission.
- 4. Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de conseil ou individuel sont tenues de respecter de mener leur étude dans le respect des principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ci-dessous :
- Anonymat et confidentialité : L'étude doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- Responsabilité: Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants et/ou entre le/la consultant(e) et les responsables du programme concernant les conclusions et/ou recommandations de l'étude. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- Intégrité : Le consultant devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdRs, afin d'obtenir une analyse plus complète de l'étude.
- Indépendance : Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis des dossiers rapports examinés, et il ne devra pas être associé à sa gestion, mise en œuvre ou un autre élément de celle-ci.
- Incidents : Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'étude, ils doivent être immédiatement signalés au Gestionnaire de l'étude. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par l'UNICEF dans les présents termes de référence.
- Validation de l'information : Le/la consultant(e) doit garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- **Propriété intellectuelle :** En utilisant les différentes sources d'information, le consultant doit respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.



• Soumission des rapports : Si la soumission des rapports est repoussée, ou dans le cas où la qualité des rapports soumis serait nettement plus basse de ce qui a été convenu, les sanctions prévues dans les présents termes de référence s'appliqueront.

Clause sur LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'Entrepreneur déclare et garantit que ni lui, ni aucune des entreprises qui lui sont affiliées, ne se livrent à une pratique préjudiciable aux droits de l'enfant tels que définis par la législation togolaise en vigueur, en particulier celles qui sont incompatibles avec l'arrêté 1556 du 22 mai 2020 déterminant les travaux dangereux interdits aux enfants. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Togo, stipule en son article 32, que tout enfant doit être protégé contre l'accomplissement de tout travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Tout manquement à cette déclaration et garantie donne à l'UNICEF le droit de résilier immédiatement le contrat, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

Clause sur l'EXPLOITATION ET L'ABUS SEXUEL

Les fonctionnaires des Nations Unies et apparentés (consultants, fournisseurs, VNU, contractants individuels et institutionnels) sont tenus de respecter les plus hauts standards de conduite et d'intégrité et doivent, en toute circonstance, traiter la population locale avec respect et dignité.

L'exploitation et l'abus sexuel [1] (EAS) sont des comportements inacceptables formellement interdits à tous les fonctionnaires des Nations Unies. Ces actes portent atteinte à l'image et à l'intégrité de nos organisations et minent la confiance du public dans l'organisation.

Il est strictement interdit aux fonctionnaires des Nations Unies et apparentés (consultants, fournisseurs, VNU, contractants individuels et institutionnels) de se livrer à :

- Tout acte d'exploitation et abus sexuels (EAS), ou toute autre forme de comportement sexuel à caractère humiliant, dégradant ou servile;
- Toute activité sexuelle avec un enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans), la méconnaissance de l'âge réel ne peut être invoquée comme moyen de défense;
- L'utilisation des enfants ou adultes pour offrir des services sexuels à autrui ;
- L'offre d'argent, d'un emploi, de biens ou de services a des prostituées ou toute autre personne en échange de faveurs sexuelles;
- La visite des lieux de prostitution ou de tout autre endroit déclaré interdit;
- La sollicitation de toute faveur sexuelle en échange d'une assistance (telle que la nourriture ou tout autre bien) fournie aux bénéficiaires de cette aide, y compris les réfugiés, les personnes déplacées ou toutes autres personnes vulnérables.

Il est obligatoire de rapporter les suspicions d'exploitation et abus sexuels de la part d'un collègue à travers les mécanismes de rapportage établis. Toute activité liée à l'EAS fera l'objet d'une enquête, qui si elle est concluante conduira à des mesures disciplinaires, y compris une possible suspension, le rapatriement immédiat ou le licenciement sans préavis.

^{1]} L'exploitation sexuelle est le fait d'abuser ou le fait de tenter d'abuser de la vulnérabilité d'une personne, sur la base d'un pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles. L'abus sexuel est l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives